

CONTRÔLE SUR PIECES DE LA RESIDENCE LE GRAND CHAMP

août-2023

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Mettre en place, en vertu des dispositions de l'article L311-8 du CASF, une consultation du CVS afin que cette instance se positionne sur le projet d'établissement.	3 mois	Relevé de conclusion du CVS
Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Rendre visible la mise en œuvre du suivi du projet d'établissement en prenant en compte les recommandations de l'HAS/ANESM de décembre 2009 portant sur l'élaboration, la rédaction et l'animation du projet d'établissement ou de service.		
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Formaliser les décisions prises par la direction et assurer leur diffusion.		
Remarque _03	3 – Gestion des risques	Recommandation_03	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		

350007894_RESIDENCE LE GRAND CHAMP